

## THENEUILLE – PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 Novembre 2024

- 1. CFU : Compte financier unique** : Ce document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public viendra se substituer au compte administratif et au compte de gestion dès 2025.
- 2. Voirie 2024** : Suite aux intempéries de cette année et au retard pris par le Syndicat d'Ygrande, ce programme sera effectué en 2025, excepté les travaux de la rue de l'Enfer qui ont été réalisés. Il consistait à reprendre une partie de la route de La Vilhaine, du Clérat, et de Bois Curé, à refaire la patte d'oie d'en haut du lotissement de la Modière et de la rue de la Vigne.
- 3. Voirie 2025** : Seront à refaire les deux aqueducs de la Croix des Marteaux, celui de Ragot et celui de la forêt.  
Les élus se retrouveront le 23 Novembre 2024 à 10h00 devant la mairie pour faire le tour de la commune afin d'évaluer l'état des chemins et routes de la commune.
- 4. DECI : Défense Extérieure Contre l'Incendie** : le SDIS sollicite la commune afin qu'avec son aide elle procède à la démarche d'identification des risques et de ses besoins en eaux pour y répondre. Pour se faire une convention sera signée avec le SDIS pour l'élaboration d'un arrêté communal de DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) suite à la mise en place d'une nouvelle réglementation qui consiste à répertorier les points d'eau et leur état.
- 5. Logements communaux** : Le logement n°3 est libre à la location après avoir été rénové. Le logement n°6 a de nouveau subi des dégâts des eaux.
- 6. Grange jouxtant le gîte de la Cure** : Des devis pour refaire sa toiture sont demandés à différentes entreprises par l'EPF.
- 7. Un local pour le Comité des Fêtes** : La commune met à sa disposition un des vestiaires sous réserve que celui-ci l'assure.
- 8. Plantation d'arbres** : les élus vont déterminer les zones à arborer cet hiver.